

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 11 AVRIL 2023
Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 10/03/2023	Favorable - Unanimité
01-110423	REMPLACEMENT DU TELESCOPIQUE – RESULTAT DE LA CONSULTATION Le conseil municipal, - RETIENT la société AGREOM de Beaupréau (49) pour la fourniture d'un chariot élévateur MERLOT pour un montant TTC de 67 500 €, - PRECISE que la reprise de l'ancien chariot élévateur est fixée à 17 000 €.	Favorable - Unanimité
02-110423	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE MARCEL LUNEAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONDS VERT Le conseil municipal, - APPROUVE l'avant-projet sommaire proposé présenté pour une dépense totale HT, honoraires et étude thermique compris, de 435 265 € HT. - VALIDE le plan de financement suivant (cf. détail dans délibération) - AUTORISE Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023, - DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023.	Favorable - Unanimité
03-110423	DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN APPENDICE RUE DES BOUVIERS POUR ECHANGE AVEC LES RIVERAINS Le conseil municipal, - CONSTATE la désaffectation de la partie de la rue des Bouviers constituant une proéminence au niveau de la parcelle cadastrée section AM n°0707, à savoir un bout de terrain de 3m² séparé du reste de la voie par la clôture posée en limite séparative de la parcelle privée voisine,	Favorable - Unanimité

	- PRONONCE le déclassement du domaine public communal de cet appendice de la rue des Bouviers d'une superficie de 3m² et son intégration au domaine privé communal, en vue de sa cession à intervenir, - PRONONCE le classement dans le domaine public des parcelles cadastrée section AM703b pour 6m², AM703c pour 10m², AM704c pour 19m², - AUTORISE M. le maire à signer l'acte notarié d'échange à intervenir, ainsi que tous les documents qui seraient nécessaires.	
04-110423	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS – SQUARE DES LAVANDIERES Le conseil municipal, - APPROUVE le principe d'une prise en charge par le demandeur des travaux pour un montant total de 1 384,80 €. - AUTORISE Monsieur le maire à émettre le titre de recettes correspondant une fois les travaux réalisés.	Favorable - Unanimité
05-110423	DECLARATION DE PROJET PORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU – FIN DE LA PROCEDURE Le conseil municipal, - DIT que la Déclaration de Projet adopté par l'Agglomération du Choletais, autorité compétente pour le PLU, est définitivement applicable suite à l'accomplissement des dernières mesures de publicité, - PREND ACTE de la fin de la procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la commune de La Séguinière. - DEMANDE à Monsieur le maire de solliciter le remboursement des 17 728,28 euros versés pour cette procédure auprès de l'Agglomération du Cholet.	Favorable - Unanimité
06-110423	SURCHERE 2 – REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS SOCIAUX Le conseil municipal, - DECIDE de confier à l'Office Public de l'Habitat du Choletais Sèvre Loire Habitat (SLH) la réalisation de 6 locatifs sociaux et d'une maison partagée sur une parcelle située en partie sud du futur lotissement de la Surchère 2, - FIXE à 60 000 € TTC le montant que Sèvre Loire Habitat versera à la commune en contrepartie de la cession du foncier nécessaire au projet des 6 logements locatifs, - PRECISE que la surface destinée à la construction de la maison partagée dédiée aux seniors pourra être détachée du périmètre du lotissement pour permettre un démarrage plus rapide de ladite construction. Le cas échéant, le terrain nécessaire sera alors cédé à SLH pour l'euro symbolique.	Favorable - Unanimité

	- <i>DIT que le service des Domaines sera interrogé sur ces modalités financières.</i>	
07-110423	CHAUDIERE A COMBUSTIBLES SOLIDES DE RECUPERATION BRIQUETERIE BOUYER-LEROUX – PORTER A CONNAISSANCE Le conseil municipal, - <i>DONNE un avis favorable au projet de la société Bouyer-Leroux d'exploiter une chaufferie consommant du CSR pour remplacer la consommation de gaz naturel.</i>	Favorable - Unanimité
08-110423	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET PRINCIPAL Le conseil municipal, - <i>ADOpte le Compte Financier Unique 2022 de la commune de La Séguinière, dont la balance se constitue comme suit (cf. détail dans délibération)</i> - <i>RAPPELLE que Monsieur le maire est sorti de la salle lors du vote du CFU.</i>	Favorable - Unanimité
09-110423	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET ANNEXE « LE BORDAGE » Le conseil municipal, - <i>VALIDE le Compte Financier Unique du budget annexe « Lotissement Le Bordage » pour l'année 2022.</i>	Favorable - Unanimité
10-110423	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET ANNEXE « CŒUR DE BOURG » Le conseil municipal, - <i>VALIDE le Compte Financier Unique du budget annexe « Lotissement Cœur de Bourg » pour l'année 2022.</i>	Favorable - Unanimité
11-110423	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET ANNEXE « SURCHERE 2 » Le conseil municipal, - <i>VALIDE le Compte Financier Unique du budget annexe « Lotissement Surchère 2 » pour l'année 2022.</i>	Favorable - Unanimité

12-110423	RÉPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL Le conseil municipal, - AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement constaté de la façon suivante : - o Affecter à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », une somme de 1 451 948,24 € permettant de financer la section d'investissement, - o Conserver l'excédent de 150 845,39 € au financement de la section de fonctionnement, à inscrire à l'article 002 « Excédent reporté en section de fonctionnement ».	Favorable - Unanimité
13-110423	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2023 Le conseil municipal, - APPROUVE la proposition du montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale de 2 279 571 euros, arrondi budgétairement de la façon suivante : - o Article 73111 « Contributions directes » : 1 799 785 euros - o Article 74833 « Compensation de l'Etat pour exonération de taxes foncières » : 479 786 euros	Favorable - Unanimité
14-110423	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL Le conseil municipal, - ADOpte par chapitre et par programme le budget primitif pour l'année 2023.	Favorable - Unanimité
15-110423	PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME Le conseil municipal, - FIXE la participation communale aux dépenses susvisées de l'école privée de La Séguinière sous contrat d'association, au titre de l'année 2023, de la façon suivante (cf. détail dans délibération) : - RAPPELLE que par délibération du 8 décembre 2006, le principe de mensualisation a été retenu et que 4 mensualités pour une somme totale de 36 303,64 € (9 075,91 x 4) ont été versées à l'OGEC depuis le 1er janvier 2023. - DIT qu'à compter du mois de mai et jusqu'à la fin de l'année, il sera versé mensuellement à l'OGEC la somme de 10 869,85 € ((123 258,41 - 36 303,64) / 8) ; les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6558 du budget primitif 2023. - SOULIGNE que la somme mensuelle susmentionnée de 10 866,35 € servira de montant de référence pour les acomptes versés avant le vote du budget primitif 2024.	Favorable - Unanimité

16-110423	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR L'ANNEE 2023 Le conseil municipal, - DECIDE d'attribuer une subvention aux associations et organismes susmentionnés pour une somme totale maximale de 135 000 €, répartie comme indiqué ci-dessus, - SOULIGNE qu'au regard des obligations salariales auxquelles doivent faire face certaines associations, un acompte sera versé immédiatement aux associations suivantes : ○ Basket St Louis La Séguinière : 10 000 €, ○ Centre d'Animation La Séguinière : 10 000 €. - DECIDE de verser une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 7 500 €, - DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la commune de La Séguinière, - DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs au versement des subventions.	Favorable - par 23 voix pour et 1 abstention
17-110423	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE « LE BORDAGE » Le conseil municipal, - ADOpte par chapitre et par programme le budget primitif du Budget Annexe « Lotissement Le Bordage » pour l'année 2023.	Favorable - Unanimité
18-110423	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE « CŒUR DE BOURG » Le conseil municipal, - ADOpte par chapitre et par programme le budget primitif du Budget Annexe « Lotissement Cœur de Bourg » pour l'année 2023.	Favorable - Unanimité
19-110423	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE « SURCHERE 2 » Le conseil municipal, - ADOpte par chapitre et par programme le budget primitif du Budget Annexe « Lotissement Surchère 2 » pour l'année 2023.	Favorable - Unanimité
20-110423	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » Le conseil municipal, - ADOpte par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2023 du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque ».	Favorable - Unanimité

21-110423	PUBLICATION DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2022 Le conseil municipal, - <i>PREND ACTE de la liste des marchés publics de l'année 2022 ainsi publiée.</i>	Favorable - Unanimité
22-110423	DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS DE LA COMMUNE Le conseil municipal, - <i>DESIGNE Monsieur Serge GUINAUDEAU correspondant incendie et secours pour la commune de La Séguinière,</i> - <i>DEMANDE à Monsieur le maire de prendre l'arrêté nécessaire à cette désignation.</i>	Favorable - Unanimité
23-110423	CONVENTION RELATIVE A LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DANS LA FPT Le conseil municipal, - <i>APPROUVE la convention relative à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention à passer avec l'association STCS (Santé Travail Cholet Saumur).</i>	Favorable - Unanimité
24-110423	PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS Le conseil municipal, - <i>DECIDE de la modification du tableau des effectifs comme proposée ci-dessus.</i> - <i>ADOpte le tableau des effectifs des emplois permanents (titulaires) suivant (cf. détail dans délibération)</i>	Favorable - Unanimité

Le 14 avril 2023
 Le maire,
Guy BARRÉ

